



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Ancinnes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le trois octobre 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie en séance publique sous la responsabilité de Monsieur Denis ASSIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

### Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Anthony CHAMBRIER est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### Appel :

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, SANGLEBOEUF Maryline, HUTEREAU Romain, PESNEAU, Frédéric, BODEREAU Jean-Philippe, CHAMBRIER Anthony, COLLET Olivier, HERAULT Ingrid, LANOS Ghislaine, RICORDEAU Daniel, ROUSSEAU Véronique, ROZEL Pamela.

### Membres absents-excusés :

Emilie BLOSSIER donne pouvoir à Anthony CHAMBRIER.  
Céline HARDOUIN donne pouvoir à Maryline SANGLEBOEUF.

Date de convocation	Date de publication	Nombre de membres en exercice : 14
<b>03/10/2023</b>	<b>03/10/2023</b>	

**Présents : 12**

**Absent(s) : 2**  
dont Pouvoir(s) : 2

### Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 31 août 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter trois sujets en délibération :

- Fixation du tarif du repas du 11 novembre 2023
- Mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance – SRADDET
- Adoption du plan de formation de la collectivité

Le conseil municipal accepte.

## **Adoption de l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

## **Délibérations :**

- Virement de crédit pour achat ordinateur secrétariat
- Virement de crédit DM 3 Opération Plantations embellissement
- Virement de crédit DM 4 Opération Clôtures
- Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable - exercice 2022
- Création d'un service photocopie pour les entreprises
- Fixation du tarif du repas du 11 novembre 2023
- Mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance – SRADDET
- Adoption du plan de formation de la collectivité

## **Informations :**

- Distribution annuelle des sacs d'ordures ménagères
- Prochain numéro de L'Ancinnois
- Plan d'Actions mobilité de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles
- Point sur la location du local commercial
- Projet de distributeur de pizzas

## **Questions diverses**

## **DÉLIBÉRATIONS :**

### **Virement de crédit pour achat ordinateur secrétariat**

#### **Délibération n°2023/10/12/054**

##### **Rapporteur : Denis ASSIER**

Monsieur le Maire fait savoir qu'un ordinateur a été acheté pour le secrétariat. Or, cette dépense, lors du vote du budget n'a pas été inscrite. Ainsi donc, il y a lieu de procéder à un virement de crédits du compte 2313 au compte 2183 (Section investissement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à ce virement comme suit :

2313 Construction	- 1500 euros
2183 Matériel de bureau	+ 1500 euros

### **Virement de crédit DM 3 Opération Plantations embellissement**

#### **Délibération n°2023/10/12/055**

##### **Rapporteur : Denis ASSIER**

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget communal, une opération pour plantations embellissement a été budgétisée pour 2 000 euros. Or, il s'avère que pour la création des trois lieux : le jardin nourricier, la maison des randonnées et place de l'abbé Dubois, l'achat des plantations, la location de la mini pelle et le matériel nécessaire s'élève à plus. Ainsi donc, il y a lieu de procéder à un virement de crédits du compte 2313 au compte 2128 (Section investissement) opération 2023-06.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à ce virement comme suit :

2313 Construction	-1500 euros
2128 Autres agencements et aménagements terrains Opération 2023-06	+ 1500 euros

**Virement de crédit DM 4 Opération Clôtures**

**Délibération n°2023/10/12/056**

**Rapporteur : Denis ASSIER**

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget communal, une opération pour clôtures a été budgétisée pour 3600 euros. Or, il s'avère que pour la création de celle-ci la location de la tarrière et la fourniture diverses de matériaux nécessaire s'élève à plus. Ainsi donc, il y a lieu de procéder à un virement de crédits du compte 2313 au compte 2128 (Section investissement) opération 2023-07.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à ce virement comme suit :

2313 Construction	-1500 euros
2128 Autres agencements et aménagements terrains Opération 2023-07	+ 1500 euros

**Approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable - exercice 2022**

**Délibération n°2023/10/12/057**

**Rapporteur : Frédéric PESNEAU**

En application de l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2002, le Syndicat Intercommunal de Distribution et de Production d'Eau Potable Perseigne-Saosnois (S.I.D.P.E.P) a transmis les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public de distribution d'eau potable des quatre collectivités formant le SIDPEP.

Ces rapports, qui ont été transmis aux conseillers municipaux au préalable, concernent l'exercice 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présentant les éléments techniques et financiers de l'exploitation du service.

La commune d'Ancinnes est concernée par le rapport intitulé « EX. SIAEP DE LOUVIGNY ».

Ces rapports ayant été approuvés par le Comité Syndical le 5 septembre 2023, ils doivent faire l'objet d'une présentation en conseil municipal auquel ils sont soumis pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité de l'eau potable
- Dit que ces rapports seront mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie

**Création d'un service photocopie pour les entreprises**  
**Délibération n°2023/10/12/058**  
**Rapporteur : Romain HUTEREAU**

Monsieur HUTEREAU rapporte le conseil municipal du 7 décembre 2022 a institué par délibération la création d'un service photocopie au sein de la Mairie par abonnement.

**Pour rappel, la formule concernant les particuliers est la suivante :** le tarif est de 15€ pour 20 photocopies A4 noir et blanc et que pour la couleur et le format A3, le calcul s'effectue ainsi : Photocopie A3 noir et blanc = 2 photocopies A4 noir et blanc / Photocopie A4 couleur = 2 photocopies A4 noir et blanc et Photocopie A3 couleur = 3 photocopies A4 noir et blanc.

**Par la suite, le service photocopie a été ouvert aux associations :** les tarifs appliqués sont les suivant :

<b>FORMULE</b>	<b>TARIFS</b>
<b>Papier fourni par la mairie</b>	
300 photocopies A4 – Noir et blanc	15€ (0,050€ unité)
200 photocopies A4 - Couleur	15€ (0,075€ unité)
200 photocopies A3 – Noir et blanc	15€ (0,075€ unité)
125 photocopies A3 - Couleur	15€ (0,120€ unité)
<b>Papier fourni par l'association</b>	
500 photocopies A4 – Noir et blanc	15€ (0,030€ unité)
350 photocopies A4 - Couleur	15€ (0,042€ unité)
350 photocopies A3 – Noir et blanc	15€ (0,042€ unité)
200 photocopies A3- Couleur	15€ (0,075€ unité)

Après sollicitation d'un professionnel de la commune, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir le services photocopie aux professionnels ayant leur siège social et leur activité sur le territoire de la commune. Après concertation de l'exécutif, il est proposé au conseil municipal d'appliqué la grille tarifaire suivante :

FORMULE	TARIFS
<b>Papier fourni par la mairie</b>	
150 photocopies A4 – Noir et blanc	15€ (0,10€ unité)
100 photocopies A4 - Couleur	15€ (0,15€ unité)
100 photocopies A3 – Noir et blanc	15€ (0,15€ unité)
75 photocopies A3 - Couleur	15€ (0,20€ unité)
<b>Papier fourni par le professionnel</b>	
400 photocopies A4 – Noir et blanc	15€ (0,037€ unité)
300 photocopies A4 - Couleur	15€ (0,050€ unité)
300 photocopies A3 – Noir et blanc	15€ (0,050€ unité)
100 photocopies A3- Couleur	15€ (0,10€ unité)

Le conseil municipal,

- Vu le rapport de Monsieur HUTEREAU Romain, Maire Adjoint,

**DECIDE** après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Adopte** la création d'un abonnement spécifique pour les professionnels, composé de plusieurs formules,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à mettre en place et appliquer cet abonnement,

### **Fixation du tarif du repas du 11 novembre 2023**

#### **Délibération n°2023/10/12/059**

#### **Rapporteur : Maryline SANGLEBOEUF**

Mme SANGLEBOEUF fait savoir que le repas des aînés aura lieu le samedi 11 novembre 2023. Le traiteur sera « Le Petit Cochon » de Bourg le Roi.

Mme SANGLEBOEUF rappelle qu'en 2022 le repas était ouvert et offert aux personnes de plus de 65 ans. Les personnes de moins de 65 ans accompagnants pouvaient également y participer. Néanmoins, dans ce cadre le repas était payant. Le tarif était fixé à 30 euros.

D'autre part, le repas était gratuit pour les conseillers municipaux.

Il est proposé de reconduire ces dispositions pour le repas de l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise :

- La gratuité pour les plus de 65 ans et les conseillers municipaux
- L'application du tarif de 30 euros pour les personnes accompagnantes de moins de 65 ans.

## **Mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance – SRADDET**

**Délibération n°2023/10/12/060**

**Rapporteur : Denis ASSIER**

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée Par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

### **Composition de la Conférence Régionale de Gouvernance**

**Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif**

#### **Membres votants : 120**

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
  - o 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :
  - o 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
  - o Le Maire de l'Île d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

#### **Membres siégeant à titre consultatif : 19**

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

## **Adoption du plan de formation de la collectivité**

**Délibération n°2023/10/12/061**

**Rapporteur : HUTEREAU Romain**

La formation professionnelle est, pour la commune d'Ancinnes, une ressource au service du changement et des progrès à opérer. Elle constitue un levier stratégique incontournable de l'optimisation des ressources humaines.

Pour l'agent, c'est lui permettre d'être acteur de son propre projet professionnel, et de s'inscrire dans un projet collectif d'évolution de ses pratiques professionnelles.

La politique de formation de la commune d'Ancinnes a pour finalité de permettre l'adaptation des services et des agents aux évolutions de l'environnement territorial, des métiers et des contraintes externes et internes, tout en permettant également aux agents d'accéder à des formations favorisant les possibilités d'évolution professionnelle.

Le plan de formation est un document prévisionnel, qui regroupe l'estimation des besoins en formation.

Ce plan de formation a pour objectif de définir, prioriser et prévoir les actions de formation qui seront conduites sur quatre années : 2023, 2024, 2025 et 2026.

Face aux enjeux de la collectivité et aux évolutions législatives auxquelles sont soumis les services municipaux, le plan de formation 2023-2026 doit être considéré comme :

- Un levier de management qui accompagne les démarches-projets et les stratégies de changement de la collectivité ;
- Un moyen d'intégration et de professionnalisation des agents à leur poste de travail et à l'évolution des métiers de la collectivité, en favorisant la dynamique des carrières et des compétences ;
- Un outil d'acquisition ou de maintien de la compétence interne, pour répondre au mieux à la réalisation des missions de service public et assurer la qualité des prestations et la satisfaction des administrés et usagers de la commune.

Le plan de formation retranscrit les besoins en formation de l'ensemble des agents de la collectivité pour les années 2023-2026.

Ce plan est issu des Lignes Directrices de Gestion mais aussi des rencontres avec les agents et des demandes individuelles depuis 2020.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L 422-21 à L 422-35 et L 423-3

Vu le décret N°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 septembre 2023

Vu le rapport de Monsieur HUTEREAU

Considérant la volonté de la commune d'Ancinnes d'établir un plan de formation pluriannuel pour la période du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver le plan de formation 2023-2026 ci-annexé.

## **INFORMATION**

### **Distribution annuelle des sacs d'ordures ménagères**

La distribution annuelle des sacs d'ordures ménagères aux habitants d'Ancinnes aura lieu du lundi 11 au samedi 16 décembre 2023 en salle de conseil municipal. Comme chaque année, des permanences tenues par les élues auront lieu selon des créneaux horaires définis. Un tableau de permanences est donc à compléter en fonction des disponibilités de chacun.

### **Prochain numéro de L'Ancinnois**

Monsieur le Maire informe le conseil que le prochain numéro de L'Ancinnois paraîtra prochainement et qu'il sera distribué en même temps que les sacs d'ordures ménagères. Il est actuellement en cours de rédaction, en particulier par Monsieur Pesneau. Aussi, il est indiqué que si le conseil a des informations à diffuser, il est temps de les communiquer, avant que le comité de relecture, auquel Monsieur le Maire fait appel, commence son travail.

### **Plan d'Actions mobilité de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles**

Le projet de Plan d'actions mobilité de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a été présenté lors du Comité des partenaires le Jeudi 28 septembre dernier. Après un rappel du diagnostic et des enjeux, ce sont 18 fiches Actions/Objectifs qui ont été présentées et qui sont regroupées dans un document à votre disposition.

4 objectifs majeurs avaient été validés en amont :

- Objectif 1 : Faciliter l'accès aux gares pour tous les usagers
- Objectif 2 : Relier les communes aux pôles structurants de la CCHSAM
- Objectif 3 : Développer les mobilités moins carbonées
- Objectif 4 : Informer, communiquer, animer

Les 18 actions présentées entendent répondre à ces objectifs.

Le Plan d'actions sera présenté pour validation au conseil communautaire du mois d'octobre 2023. Ceci constituera la dernière phase d'élaboration du PMS, avant d'être soumis pour avis aux conseils municipaux, au Conseil Départemental, Conseil Régional des Pays de la Loire. Une dernière phase de participation publique permettra aux habitants de s'exprimer sur le projet de PMS avant validation finale du PMS par le conseil communautaire.

### **Point sur la location du local commercial**

Monsieur le Maire informe le conseil que le local commercial est libre à la location et que plusieurs personnes se sont manifestées.

### **Projet de distributeur de pizzas**

Monsieur le Maire informe le conseil que la société Just a Queen a été favorable à la proposition de la mairie et que le bail est en relecture auprès du notaire. La proposition d'emplacement, à savoir au niveau du square de Schwarme, a été favorablement accueillie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **TOUR DE TABLE :**

#### **Denis Assier :**

- La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR), promulguée le 10 mars 2023, instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires. Elle impose aux communes de définir des zones d'accélération des EnR terrestres d'ici à décembre 2023. Une première série de consultations a été opérée en direction des habitants. Sur la base de ces retours et des données de notre territoire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir sous la forme d'une Commission afin d'étudier les zones d'accélération des Enr sur Ancinnes qui devront être définies avant la fin de l'année. La date du lundi 30 octobre à 18 h, salle du Conseil municipal est proposée à l'ensemble des élus.
- Monsieur le Maire informe de l'avancée du chantier du lotissement Le Guillou.
- CCID : Monsieur le Maire informe qu'il faut déterminer une date à la demande du service des impôts afin de réunir la CCID. Cette réunion doit se tenir entre le 6 novembre et le 22 décembre 2023.
- Monsieur le Maire informe que les plantations Une naissance, un arbre se tiendront cette année le 11 novembre à 10h. Ce même jour aura lieu la cérémonie de commémoration du 11 novembre à 11h45 suivi du repas des aînés.
- Monsieur le Maire informe que des protections seront installées dans la salle de motricité pour le club de judo. Une convention a été signée avec 1000 dojos à cet effet.
- Une référente jeunes du Centre Social interviendra à Ancinnes le lundi 23 octobre 2023 de 14h à 15h, salle Cornueil.

#### **Frédéric Pesneau :**

- Monsieur Pesneau indique qu'il n'y aura pas d'augmentation des ordures ménagères cette année.

**Anthony Chambrier :**

- Une habitante d'Ancinnes a indiqué qu'une habitation s'est plaint de la vitesse des véhicules rue de la Forêt.

**Ingrid Hérault :**

- Mme Hérault demande quand aura lieu le débroussaillage par la CDC. Il aura lieu semaine 46.

**Daniel Ricordeau :**

- Monsieur Ricordeau indique qu'il y a un trou chemin de la Louverie. L'entreprise ELB, qui s'occupait des réparations, ayant cessé son activité, il n'y aura pas de nouvelles réparations en 2023. Le trou sera néanmoins rempli par le service technique.

**Paméla Rozel :**

- Madame Rozel indique avoir été sollicité pour savoir quand les réparations suite à l'accident de camion seront opérées sur les fils de fibre et téléphone arrachés ou trop bas.

**Romain Hutereau :**

- Monsieur Hutereau rappelle que 9 enfants nés en 2022 sont concernés par la plantation d'un arbre cette année.
- La commune a reçu le produit des amendes de police du Conseil départemental, tandis que la CDC verse à chaque commune un fonds de concours exceptionnel (distribution de l'amende à Paprec, prestataire de ramassage des ordures ménagères). Ces subventions ont servi à l'achat du radar pédagogique. Il a été livré. Les services techniques l'installeront, il sera mobile.
- Monsieur Hutereau et Madame Sangleboeuf représenteront le Maire au congrès des Maires à Mamers.
- Le club de Champfleur a de nouveau sollicité la commune pour louer le stade. La convention est reconduite pour cette nouvelle saison.

**Maryline Sangleboeuf :**

- Madame Sangleboeuf informe de l'organisation du repas des aînés cette année, qui aura lieu le samedi 11 novembre 2023.
- L'atelier décorations de Noël a démarré.
- Le repas de fin d'année avec les agents et les élus aura lieu le 13 décembre cette année.
- Le concert des Amis des Orgues s'est très bien passé et du miel a été vendu.

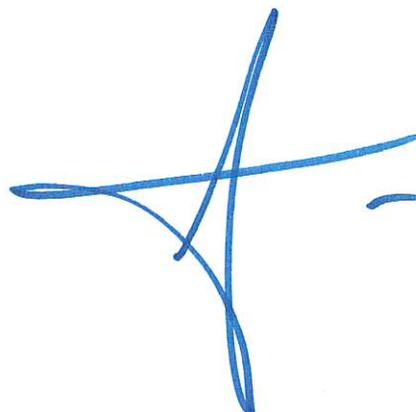
**Fin du conseil municipal : à 23h16**

**Date du prochain conseil : le 16 novembre 2023 à 20 h 30**

Fait à Ancinnes, le 12/10/2023

Le Secrétaire de séance  
Anthony CHAMBRIER

Le Maire  
Denis ASSIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned below the name Denis ASSIER.